

Contrat de prestation de services – Écrivain public

Entre (Identification des parties)

Le Prestataire	Le Client
Stylet-plume <i>Entreprise individuelle représentée par</i> Madame Magali MARCADET-MANSION SIRET : 992 433 649 00017	Nom & prénom
Adresse 2 avenue des Camélias 44390 PETIT-MARS	Adresse
Téléphone : 07 62 26 41 77 Courriel : contact@stylet-plume.fr	Téléphone : Courriel :

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la réalisation, par le Prestataire, de prestations d'écriture, de correction et/ou de conseil rédactionnel conformément aux termes définis ci-après.

2. Description exhaustive de la prestation demandée par le client

3. Modalités d'exécution

- La prestation sera réalisée conformément aux termes définis ci-après :

Liste des documents / informations à remettre par le client

Délai de remise desdits documents

Description :

Délai (s) d'exécution de la prestation :

- Le Client s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à l'exécution de la mission.
- Le Prestataire s'engage à respecter le délai convenu ci-dessus et à exécuter la mission avec diligence et confidentialité.

4. Conditions financières

- Les honoraires sont fixés comme suit :

- Un acompte de % est demandé à la signature du présent contrat.
- Le solde sera réglé à la livraison des travaux.
- En cas de retard de paiement, des pénalités seront appliquées conformément à la législation en vigueur.

5. Confidentialité

Le Prestataire s'engage à respecter la stricte confidentialité de toutes les informations et documents transmis par le Client.

6. Propriété intellectuelle

- Les textes produits deviennent la propriété du Client dès le paiement intégral.
 - Le Prestataire conserve ses droits moraux en tant qu'auteur (notamment le respect de son nom si mentionné).
-

7. Durée et résiliation

- Le présent contrat prend effet à compter de sa signature et s'achève à la réalisation complète de la mission.
 - En cas de résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties, les prestations déjà accomplies resteront dues.
-

8. Responsabilité

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas d'usage du contenu par le Client à d'autres fins que celles convenues.

9. Litiges

En cas de différend, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents dans le ressort du siège social du prestataire.

10. Signatures

Fait à, le

en deux exemplaires originaux.

Le Prestataire (signature précédée de la mention <i>lu et approuvé</i>)	Le Client (signature précédée de la mention <i>lu et approuvé</i>)